

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-020-17755/25/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers PACA pour la mise en œuvre d'actions d'animation économique faisant appel à la réalité virtuelle sur le territoire métropolitain
118532

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence définit les orientations stratégiques et les modalités de déploiement du développement économique sur son territoire afin de favoriser la croissance des entreprises et l'attractivité du territoire. A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a renouvelé son Agenda du développement économique en juin 2022, déclinant la stratégie économique de son territoire.

La Métropole s'engage activement dans l'animation de son territoire et le soutien de ses acteurs économiques, notamment à travers des événements comme « Intersections » organisé au pôle entrepreneurial métropolitain Mikado. Cet événement favorise les échanges entre entreprises et acteurs économiques autour des enjeux de transitions et de développement des filières stratégiques pour confronter visions et bonnes pratiques au bénéfice du développement économique local.

Ainsi, chaque édition aborde une thématique en lien avec les enjeux territoriaux, tels que l'économie circulaire en 2022 ou l'intelligence artificielle en 2023. La dernière édition, en lien avec le programme Territoires d'Industrie et les travaux auxquels la métropole participe comme la feuille de route Industrie 2030-2040, s'est appuyé sur un atelier prospectif animé par le Conservatoire National des Arts et Métiers Provence-Alpes-Côte d'Azur (CNAM PACA) à l'aide d'un Cube Immersif.

En effet, dans le cadre de l'appel à projets national « découverte des métiers de la transition écologique », le CNAM PACA, nouvellement implanté à Martigues, déploie sur le pourtour de l'Étang de Berre un programme « orientation décarbonation 2050 » financé par le Fonds de Transition Juste (FTJ). Ce programme s'appuie sur des outils innovants comme la réalité virtuelle et un Cube Immersif, déjà utilisés dans son laboratoire d'innovation à Toulon et qui seront reproduits sur leur antenne martégale.

Lors de l'événement Intersections, une réplique du Cube Immersif a été installée au Mikado. Animé par l'équipe du CNAM, il a permis aux participants, entrepreneurs et étudiants, de travailler collectivement sur leur vision de la société et de l'industrie en 2050. Par ailleurs, la Métropole accompagne également le CNAM PACA en identifiant des entreprises engagées dans la décarbonation et la transition environnementale pour accueillir des demandeurs d'emploi en parcours avec le CNAM et favoriser la découverte de métiers liés à ces thématiques.

Afin de formaliser cette collaboration réciproque, les deux partenaires ont convenu de conclure une convention de partenariat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'actualisation de l'Agenda du développement économique ;
- La délibération n° ECOR-001-17010/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant sur l'approbation de la feuille de route pour le développement industriel du Golfe de Fos-Etang de Berre.

Oui le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le CNAM PACA se déploie sur le territoire métropolitain pour accompagner la réponse aux besoins des entreprises en termes d'emploi dans la dynamique de décarbonation et transition environnementale ;
- Que la Métropole accompagne ce déploiement en aidant à l'identification d'entreprises en lien avec la thématique ;
- Que le CNAM PACA mobilise ses équipes et outils pour l'animation d'événements économiques initiés par la Métropole ;
- Que cette convention de partenariat a pour but de formaliser un partenariat gagnant-gagnant pour les deux parties.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat, ci-annexée, pour l'année 2025 avec le Conservatoire National des Arts et Métiers PACA.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY